

DRÔME - Le préfet appelle à limiter les courses alimentaires

Faire ses courses Alimentaires (Informations du 29 mars 2020)

Les recommandations de l'État.

Le préfet de la Drôme, Hugues Moutouh, vient d'adresser un communiqué pour rappeler que les sorties dédiées aux courses alimentaires doivent être limitées dans la semaine. Les achats doivent, par ailleurs, se porter exclusivement sur des denrées alimentaires. Il est enfin fortement recommandé de désigner une seule personne par foyer pour effectuer les achats.

En ayant ce comportement, vous vous protégez et vous protégez ceux qui agissent pour combattre le Covid-19 en Drôme et qui travaillent quotidiennement pour assurer l'approvisionnement de la population.

Enfin, la préfecture communique la liste des marchés alimentaires qui peuvent rester ouverts après arrêté préfectoral : **De proximité de votre domicile**

Châtillon-en-Diois

Die

Luc-en-Diois

Lus-la-Croix-Haute



FAIRE SES COURSES ALIMENTAIRES



- **limiter** le nombre de sorties dans la semaine
- achats **exclusivement alimentaires**
- **1 seule personne par foyer**
- maintenir **1 mètre de distance** entre les personnes
- **se laver les mains** immédiatement après